

La dématérialisation des factures s'impose désormais à toutes les entreprises assujetties à la TVA. Cette réforme vise à renforcer la transparence fiscale, réduire les fraudes et moderniser les échanges inter-entreprises grâce à des formats numériques normalisés et des processus entièrement automatisés.



Réussir votre passage à la facturation électronique

- 1 Mesurer les enjeux de la réforme : appréhendez les évolutions réglementaires et leurs conséquences concrètes sur votre entreprise.
- 2 Dresser un état des lieux objectif : passez en revue vos pratiques de facturation actuelles et repérez les points de vigilance.
- 3 Garantir une mise en conformité sans risque : bénéficiez d'un plan d'action structuré pour une transition sereine et maîtrisée.
- 4 Tirer parti de la digitalisation : transformez cette obligation en levier de performance et de traçabilité pour votre entreprise.

LES



Quels bénéfices pour votre activité ?

- Un gain de temps significatif et une fiabilité accrue grâce à l'automatisation de vos traitements.
- Des économies réelles sur vos charges de gestion : plus d'impression, d'envoi ni d'archivage papier.
- Une trésorerie mieux pilotée : visibilité en temps réel et réduction des délais de règlement.
- Un renforcement de la confiance avec l'ensemble de vos partenaires.



Une équipe pluridisciplinaire pour un accompagnement sur mesure.



Un accompagnement global de l'analyse initiale jusqu'à la mise en oeuvre.



Un diagnostic complet pour aborder la transition en toute confiance.

Notre approche vous permet d'évaluer et de définir les actions prioritaires pour intégrer la facturation électronique au sein de votre entreprise dans les meilleures conditions.



1 Cartographie des processus

- Entretien approfondi avec nos experts pour cerner vos pratiques, vos contraintes et vos priorités.
- Cartographie complète de vos flux : création, transmission, validation et enregistrement comptable.
- Recensement de vos solutions existantes et évaluation de leur adéquation avec les nouvelles exigences.

2 Analyse de conformité

- Confrontation de vos pratiques actuelles aux obligations légales et détection des points de non-conformité.
- Examen des formats utilisés et des canaux de transmission de vos factures.
- Contrôle des modalités d'archivage et du respect des durées légales de conservation.

3 Plan d'actions et préconisations

- Synthèse claire de votre situation au regard de la réglementation en vigueur.
- Feuille de route priorisée avec les actions concrètes à engager pour être en conformité.
- Sélection des solutions les mieux adaptées à votre contexte pour une mise en œuvre efficace.

Une démarche concrète et immédiatement actionnable pour **aborder la réforme avec sérénité** et transformer cette obligation en véritable opportunité pour votre entreprise.

ACCIOR LA ROCHE SUR YON

53 rue Benjamin Franklin
85000 La Roche sur Yon
02 51 37 10 14
laroche@accior.fr

ACCIOR LES SABLES D'OLONNE

39, Rue Denis Papin
85180 Les Sables d'Olonne
02 51 95 07 48
lessables@accior.fr

ACCIOR SOLIS NANTES

3 Rue Edouard Nignon
44300 Nantes
02 51 13 22 13
nantes@accior.fr